

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DU JEUDI 03 JUILLET 2008

\*\*\*\*\*

L'an deux mil huit, le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt quatre juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien, Adjoint

MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, M. COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LACOTE Bernard, FETET Coralie, LAGARDE Danielle, BAHJ Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTE EXCUSEE :**

Mme AUBRY Chantal.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DE CARVALHO Zélio est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### **I- ENTRETIEN DU PARC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation accordée par le conseil, il a été amené à signer le devis pour l'entretien du parc de la mairie pour un montant de **5 657,08 € TTC**. Il en donne lecture.

Le Conseil prend acte.

\*\*\*\*\*

### **II- DEMANDES D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES (SMDEV)**

Monsieur le Maire expose que, suite à la prise en compte de la maîtrise d'ouvrage par le SMDEV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, plusieurs syndicats intercommunaux d'électrification ont décidé de mettre en œuvre une procédure de dissolution, ce qui entraîne des demandes d'adhésion de diverses communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable aux demandes d'adhésions proposées.

\*\*\*\*\*

### **III- DEMANDES DE RETRAIT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SDANC)**

Monsieur le Maire expose que deux communes ont demandé leur retrait du SDANC ; il s'agit des communes de LA VOIVRE et de VIOCOURT.

Le comité du SDANC ayant émis un avis favorable pour ce retrait, le Conseil Municipal doit également se prononcer.

Le Conseil, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable au retrait des communes précitées.

\*\*\*\*\*

### **IV- REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUR LA LISTE DE PROPOSITIONS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Monsieur le Maire expose qu'un membre figurant sur la liste de propositions pour la commission communale des impôts a fait savoir par écrit qu'il ne souhaitait pas figurer sur cette liste.

Monsieur le Maire propose son remplacement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce remplacement par M. FRANCOIS Gilbert.

\*\*\*\*\*

### **V- VENTE PETIT MOBILIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à l'accord qui avait été donné pour la vente de petit matériel scolaire par les membres de la coopérative scolaire, celle-ci a rapporté la somme de **1 599,66 €**.

\*\*\*\*\*

### **VI- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire expose qu'il est saisi d'une demande de subvention de la part de l'Association «les Verres Solidaires».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire :

- DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents d'allouer une subvention de **230 €** à cette association.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'il est saisi d'une demande de subvention du « Collectif anti-centrales».

Deux membres du conseil, faisant partie de ce collectif, quittent la salle et ne participeront ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à chaque conseiller afin qu'il s'exprime sur cette demande.

Le Conseil Municipal, considérant l'action utile pour les Loyas qui a été menée par le collectif anti-centrale, décide par 18 voix pour et 2 abstentions :

- D'ALLOUER la somme de **1 000 €** au Collectif anti-centrale.

\*\*\*\*\*

#### **VII- MISE A DISPOSITION LOCAUX ONF**

A la demande de l'ONF, le Conseil fixe le terme de la mise à disposition des locaux à trois ans, avec résiliation annuelle possible.

\*\*\*\*\*

#### **VIII- ACQUISITIONS BANDE DE TERRAIN RUE DE VERDUN**

Le Conseil Municipal décide de surseoir à cette acquisition.

\*\*\*\*\*

#### **IX- LOT N° 2 – AMENAGEMENTS BORDS DE LA MOSELLE : AVANT-PROJET DETAILLE**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet détaillé des travaux du lot n° 2 « Aménagements des bords de la Moselle » dont le montant estimatif s'élèverait à **322 274 € TTC**.

Le Conseil, après avoir entendu le Maire, pris connaissance du dossier :

- APPROUVE l'avant-projet détaillé pour un montant de **322 274 € TTC**.

\*\*\*\*\*

#### **X- PROPOSITION PARTENARIAT OFFICE DE TOURISME DE REMIREMONT**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de partenariat proposée par l'Office de Tourisme de Remiremont moyennant une cotisation de 1,50 € par habitant.

\*\*\*\*\*

#### **XI- INDEMNISATION ASSURANCE**

Monsieur le Maire expose que, suite à un sinistre dû à un accident de la circulation, l'assurance propose une indemnisation de **2 326,22 €**.

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'indemnisation proposée et demande à Monsieur le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

\*\*\*\*\*

## **XII – RETRAIT DELIBERATION T.E.O.M.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet demande que nous rapportions la délibération du 25 février 2008 relative à l'exonération de la T.E.O.M. pour les entreprises ne bénéficiant pas du ramassage, puisque la commune a transféré cette compétence au SICOVAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le Conseil Municipal DECIDE de rapporter la délibération du 25 février 2008.

\*\*\*\*\*

## **XIII- RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des contrats d'assurance et que, compte tenu de la complexité du montage des dossiers d'appel d'offres, il propose de faire appel à un cabinet spécialisé de Toul, pour un montant de **3 448 € TTC**.

Le Conseil Municipal , après avoir entendu le Maire, donne son accord.

\*\*\*\*\*

## **XIV- PRISE EN CHARGE FRAIS DE TRANSPORT CENTRE AERE**

Monsieur le Maire expose que le centre aéré à Eloyes ne devrait plus avoir lieu ; mais, après négociations entre la commune d'Eloyes et celle d'Arches, un accord a été trouvé pour cette année :

- une session à Arches ouverte aux enfants d'Eloyes en juillet et
- une session en août ouverte aux enfants d'Arches.

Ce qui nécessite pour la session de juillet, la mise en place d'un transport Eloyes-Arches.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge ce transport.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et pris connaissance du dossier :

- DECIDE de prendre en charge les frais de transport pour la session du centre aéré de juillet trajet Eloyes-Arches.

\*\*\*\*\*

## **XV- TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal décide :

- la modification d'un poste de 19/35<sup>e</sup> avec heures complémentaires en un poste à 27,50/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 sous réserve de l'avis favorable du C.T.P.

\*\*\*\*\*

## **XVI- DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

### **1. Diagnostic énergétique des bâtiments**

Le Conseil, après avoir entendu le Maire et l'Adjoint en charge de ces affaires :

- DECIDE d'autoriser le lancement de la procédure d'appel à candidatures

### **2. Diagnostic réseau éclairage public**

Le Conseil, là aussi, autorise le lancement de la procédure d'appel à candidatures.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire passe ensuite à diverses informations :

- Remerciements de diverses associations pour l'attribution de subventions.
- Aménagement paysager, mise en place de jeux pour petits, travaux voirie, à l'emplacement de l'immeuble détruit rue de l'église pour un coût estimé à **40 000 €**.
- Chemin de la Brochette : une estimation de **14 682 € TTC** est retenue pour les travaux.
- Contact a été pris pour l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à M. PERRIN Christian.
- Remplacement du grillage de la cour de l'école Ez Loges pour **17 000 €** environ.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 H 30 mn.

Le Maire,

André PIERRAT